

# FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

Réunion du 11 décembre 2023

\*\*\*\*\*

## RAPPORT POUR INFORMATION

### EXERCICE EVACUATION

#### Contexte :

Suite à l'exercice réalisé au Siège de Région, le S2S (Secteur de Sécurité) en lien avec les préventeurs du PCAI (Pole Compétences et Accompagnement Interne) ont programmé sans divulgation de la date un exercice d'évacuation le 10 octobre dernier sur le site du 15 Mail Albert 1er. Le dernier exercice sur ce site date de 2010.

Sur ce site, la séparation bâtiminaire entre zone ERP (établissement recevant du public) et zone code du travail étant complexe, un travail en commun est apparu plus judicieux.

#### 1. Le déroulement :

Les équipes S2S, la société de gardiennage Challancin et les préventeurs se sont répartis sur la totalité du mail. Un référent issu du S2S a géré les actions impératives avant exercices (appel pompiers par exemple) ainsi que le déclenchement de l'exercice.

L'exercice s'est réalisé un mardi à 14h hors vacances scolaires afin de cibler une plage horaire plus dense étant donné la date du dernier exercice. L'exercice s'est réalisé sans guides file ni serre files (dispositif inexistant sur le versant Sud).

#### 2. Le constat :

Etant donné la différenciation de classement des bâtiments, il a été constaté :

- un décalage des évacuations :
  - o La zone ERP ne disposant pas de temporisation, a évacué de suite dès retentissement des alarmes.
  - o La zone en code du travail a évacué 5 minutes après en raison de la temporisation de l'alarme.

Il a également été constaté que :

- les agents ont joué l'exercice sans exception y compris ceux en réunion,
- Des objets (poubelles, vélos....) entravaient les cheminements d'évacuation.

Bilan quantitatif : 70 personnes ont évacué sur tout le Mail Albert 1<sup>er</sup>

#### 3. Conclusion :

Compte tenu de la limite fine entre bâtiment ERP et Bâtiment code du travail, il est proposé :

- de mettre à jour conjointement (PCAI, DPS) la gestion du bâtiment,
- de synchroniser les évacuations au Mail en harmonisant la levée de doute et le délai de temporisation ; La présence depuis septembre 2023 en journée du gardiennage permet de mettre une temporisation sur la partie ERP de 5 min (temps nécessaire à la réalisation de la levée de doute de la part des agents de sécurité),
- de programmer les futurs exercices en fonction des opérations de déménagements afin que les agents très rapidement après leur emménagement aient connaissance des cheminements d'évacuation,

- De ne pas relancer le dispositif de guides files et serres files sur ces sites étant donné le volume d'agents évacués mais de travailler sur un support de formation (vidéo par exemple) pour donner à chacun les réflexes adéquats et la vigilance pour autrui.

NB : Ce rapport aurait dû inclure un second exercice sur le Siège de Région. L'exercice programmé en octobre 2023 a été annulé en raison des événements intervenus à la cité scolaire Gambetta-Carnot à Arras. Une nouvelle date a déjà été retenue.